



Numéro de l'acte	2017-97-RHES
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	9.1

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2017

QUESTION N°2017-97

ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE : ENVIRONNEMENT – COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS – ANNEE 2016 – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE

RAPPORTEUR : Monsieur James MUNCK

Selon le décret n° 2000.404 du 11 Mai 2000, le Maire ou le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale présente à son assemblée délibérante, un rapport annuel sur la qualité et le prix d'élimination des déchets destiné à l'information des usagers.

Ce rapport doit être présenté au plus tard dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Ces dispositions s'appliquent quel que soit le mode d'exploitation.

Le décret n° 2000.404 du 11 Mai 2000 précise que ce rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets doit comprendre les éléments suivants :

- les indicateurs techniques (nombre d'habitants desservis, tonnage collecté, fréquence de collecte, type de déchets etc...)
- les indicateurs financiers (modalités d'exploitation du service d'élimination, montant annuel des dépenses...)

Les rapports présentés concernent les communes membres de la communauté d'agglomération du Pays de SAINT-OMER.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus ce rapport doit être porté à la connaissance du public.

Un exemplaire est adressé au Préfet pour information.

La commission consultative des services publics locaux du 12 juin dernier ainsi que la commission «Politique Environnementale et Cycle d'Eau» du 15 juin 2017 ont pris connaissance de ce rapport.

La collecte des déchets ménagers et assimilés de la C.A.P.S.O est effectuée en régie.

Le traitement est assuré par le Syndicat Mixte Lys Audomarois et le Syndicat Mixte Flandres Morinie.

Pour mémoire, la collecte des ordures ménagères s'effectue une fois par semaine pour Arques, le mardi entre 13 h 00 et 20 h 00 ; celle des déchets verts s'organise le mardi entre 5 h 30 et 12 h 30.

ARQUES	TONNAGE
Déchets verts	759
Ordures ménagères	2 539
Tri	718
Encombrants	17

La CASO met à disposition de chaque foyer, les équipements de pré-collecte (bacs roulants, colonnes d'apport volontaire, sacs translucides ...) et assure la maintenance.

Un calendrier de collecte est publié auprès des habitants de la CASO.

Globalement les effets conjugués du tri sélectif et de la politique déchets ont permis de réduire considérablement la quantité de déchets résiduels. Depuis 2001, ces quantités sont passées de 388 kg / an / habitant à 248 kg / an / habitant en 2016.

Les services communautaires assurent la collecte des contrats (405 T) et des campings (171 T).

La collecte des encombrants s'organise à la demande, par le filtre de la commune.

FINANCEMENTS

2016

Répartition des recettes :

- TEOM : 5 136 827, 00 €
- Budget CAPSO : 1 850 416, 00 €
- Redevances : 772 431, 00 €
- Autres : 1 819 694, 00 €

9 579 368, 00 €

Dépenses : 9 487 380, 00 €

Dont services communautaires : 4 087 295, 00 €

Aussi, considérant les éléments ci-dessus, le conseil municipal prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service pour l'année 2016.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 28 septembre 2017

Le Maire,

Caroline SAUDEMONT





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2017**

Affiché le 29 septembre 2017

L'An Deux Mille Dix-Sept le vingt huit septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Caroline SAUDEMONT, Maire, en suite de convocations adressées à domicile le 22 septembre 2017, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Caroline SAUDEMONT - Alain RICOUART - Laurence DELAVAL - Dominique GODART - Laurence LOTTERIE - Jean-Marc BOURGEOIS - Christine DACY - Bruno WINTREBERT - Karine BONVOISIN - Jean-Marc DELAIRE - James MUNCK - François FRADIN - Christian DIRIX - Sophie LEBRIEZ - Francis DICQUE - Catherine LAMOOT - Corinne BOCQUILLON - Claude LECAT - Marie-Line GAGNIAC - Dominique SAUDEMONT - VASSEUR PEPE Roxanne - Céline PRUVOST - Valérie VASSEUR - Joël DUQUENOY - Corinne REANT - Benoît ROUSSEL - Christine COURBOT - Jean-Pierre LAMIRAND - Bernadette BAROUX

Absents excusés :

Bruno WINTREBERT ayant donné pouvoir à Laurence DELAVAL
Christine DACY ayant donné pouvoir à Corinne BOCQUILLON
James MUNCK ayant donné pouvoir à Jean-Marc BOURGEOIS
Roxanne PEPE ayant donné pouvoir à Caroline SAUDEMONT
Céline PRUVOST ayant donné pouvoir à Laurence LOTTERIE

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 24 présents
- 0 absent non excusé
- 0 absent excusé
- 5 absents excusés avec pouvoir

Madame Karine BONVOISIN est nommée secrétaire de séance.